

# France : La police estime marginal le port de la burqa

vendredi 31 juillet 2009, par [MANDRAUD Isabelle](#) (Date de rédaction antérieure : 29 juillet 2009).

Deux notes des services de renseignement de la police, ont, coup sur coup, été transmises au gouvernement au sujet du port de la burqa en France. L'une et l'autre concluent à un phénomène ultra-minoritaire, mais les enquêteurs rappellent qu'il y a moins de dix ans, la burqa ou le niqab, ce long voile qui dissimule intégralement le corps et le visage de la femme, était inconnu en France. Ces documents, dont *Le Monde* a pu avoir connaissance, ont été remis pour « éclairer » le gouvernement, au moment où, précisément, une mission parlementaire a été créée sur le sujet.

La première note, datée du 1<sup>er</sup> juillet, est intitulée « Islam de France : les questions du port du voile intégral en France ». Elle émane de la sous-direction de l'information générale (SDIG) qui rassemble, au sein de la sécurité publique, une partie des anciens Renseignements généraux (RG). La seconde étude, envoyée huit jours plus tard, provient de la direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) issue de la fusion entre l'autre partie des RG et l'ex-DST. Et celle-ci s'est exercée à une comptabilité précise du port du voile intégral : 367 femmes, en France, l'auraient ainsi adopté.

Ce chiffre, qui ne prétend pas être exhaustif, est le produit de l'observation, sur tout le territoire, des équipes de la DCRI. A partir de cette « photographie », ses services en ont tiré d'autres enseignements : une majorité de ces femmes identifiées portent le voile intégral volontairement ; la plupart d'entre elles ont moins de 30 ans ; 26 % sont des Françaises converties à la religion musulmane. Et presque toutes vivent dans des grosses agglomérations urbaines, en région parisienne, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le Nord ou en Rhône-Alpes. Pour l'anecdote, la DCRI rapporte que la plus jeune des porteuses du voile intégral est âgée de 5 ans.

La note d'une quinzaine de pages de la SDIG ne donne aucun chiffre, mais ses conclusions ne sont pas différentes. Les ex-RG de la sécurité publique estiment qu'il s'agit d'une « *pratique marginale* » de la part de femmes plutôt jeunes. Ici aussi, l'importance des Françaises converties est soulignée. Pour les policiers de la SDIG, le port du voile intégral s'apparente à une volonté de « *provoquer la société, voire sa famille* », à un militantisme affiché, issu du salafisme.

Ses services rapportent ainsi le cas d'une quinzaine de jeunes femmes qui se seraient montrées, à dessein, le 25 juin, dans le centre commercial Bourse, sur la Canebière, à Marseille. L'apparition du groupe, qui n'aurait procédé à aucun achat, bien que la date corresponde au début des soldes, est-il précisé, a été analysée comme une démarche provocatrice.

La SDIG dresse un état des lieux en relevant, comme la DCRI, que le phénomène concerne en priorité les grands centres urbains, de la région parisienne à la vallée du Rhône. Des exemples ont cependant été recensés dans des départements ruraux, comme en Haute-Vienne, Indre-et-Loire et Côte-d'Or, mais aussi dans les Pyrénées-Orientales ou la Manche. Aucun cas n'a été signalé en Bretagne.

A la différence de la DCRI, la SDIG s'est attachée à faire le point des positions prises par les différentes organisations représentatives de l'islam en France et, notamment, dans les quartiers sensibles. Les fondamentalistes, qui « *dénoncent l'intégrisme laïque* », mis à part, les musulmans,

dans leur grande majorité, rejettent le voile intégral et comparent ses défenseurs à une « secte », écrivent les auteurs de la note.

Toutefois, beaucoup craignent que la polémique sur le voile intégral aboutisse à « stigmatiser l'islam ». « On peut penser, même si un certain nombre de musulmanes vivent recluses chez elles, que la plupart considèrent que le port du voile intégral est d'un autre âge », conclut l'étude.

Un même sujet, deux services ? Au final, on peut s'interroger aussi sur les raisons de cette double focale sur la burqa en France. Mais chacun répond qu'il est dans son rôle.

Depuis la réforme du renseignement policier qui a abouti, le 1<sup>er</sup> juillet 2008, à l'éclatement des ex-RG, la SDIG a, dans ses prérogatives, l'information en milieu ouvert de l'islam de France - comme les autres religions. La DCRI, spécialisée dans la lutte antiterrorisme, est, elle, chargée de la surveillance, en milieu fermé, de l'islam radical.

---

## **P.-S.**

\* Article paru dans l'édition du 30.07.09. LE MONDE | 29.07.09 | 13h21 • Mis à jour le 29.07.09 | 18h38.